

AFFAIRE N° 26/20. - Augmentation de l'effectif des sapeurs-pompiers de Saint-Denis.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Compte tenu du dernier recensement de la population à Saint-Denis qui classe la ville dans la catégorie de 80 000 à 150 000 habitants, je vous demande de bien vouloir porter l'effectif des sapeurs-pompiers de 32 à 35.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.